

# DEC 23/2018

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2017-2018

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 28 septembre 2018

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 28 septembre 2018

## **TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

**Proposition de virement de crédits** n° DEC 23/2018 à l'intérieur de la section  
III - Commission - du budget général pour l'exercice 2018

**E 13473**





Conseil de  
l'Union européenne

**Bruxelles, le 25 septembre 2018  
(OR. en)**

**12505/18**

**FIN 716**

**NOTE DE TRANSMISSION**

---

Origine:	M. Günther OETTINGER, membre de la Commission européenne
Date de réception:	24 septembre 2018
Destinataire:	M. Hartwig LÖGER, président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 23/2018 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2018

---

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 23/2018.

p.j.: DEC 23/2018



BRUXELLES, LE 24/09/2018

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2018  
SECTION III - COMMISSION TITRES: 02, 12

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 23/2018

---

**ORIGINE DES CRÉDITS**

**DU CHAPITRE** - 0203 Marché intérieur des biens et des services

ARTICLE - 02 03 03 Agence européenne des produits chimiques — Législation sur les produits chimiques	CE	-1 065 600,00
	CP	-1 065 600,00

**DESTINATION DES CRÉDITS**

**AU CHAPITRE** - 1202 Services financiers et marchés de capitaux

ARTICLE - 12 02 04 Autorité bancaire européenne (ABE)	CE	1 065 600,00
	CP	1 065 600,00

Il est proposé de renforcer la contribution de l'UE à l'Autorité bancaire européenne (ABE) à hauteur d'1 million d'EUR en crédits d'engagement et de paiement pour financer le transfert de l'ABE à Paris. Le renforcement provient de la contribution d'équilibrage de l'UE à la ligne budgétaire «Agence européenne des produits chimiques — Législation sur les produits chimiques».

## I. PRÉLÈVEMENT

### I.1

#### a) Intitulé de la ligne

02 03 03 - Agence européenne des produits chimiques — Législation sur les produits chimiques

#### b) Données chiffrées à la date du 13/09/2018

	CE	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	25 722 021,00	25 722 021,00
2 Virements	0,00	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	25 722 021,00	25 722 021,00
4 Crédits déjà utilisés	12 861 010,50	0,00
<b>5 Crédits disponibles (3-4)</b>	<b>12 861 010,50</b>	<b>25 722 021,00</b>
<b>6 Prélèvement proposé</b>	<b>1 065 600,00</b>	<b>1 065 600,00</b>
<b>7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)</b>	<b>11 795 410,50</b>	<b>24 656 421,00</b>
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1)	4,14 %	4,14 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

#### c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 13/09/2018	0,00	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

#### d) Justification détaillée du virement

Les recettes issues des redevances effectivement versées par l'industrie à l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) en 2018 sont plus élevées que prévu. Par conséquent, la contribution d'équilibrage à l'ECHA peut être réduite d'un montant total de 6 millions d'EUR, tant en crédits d'engagement qu'en crédits de paiement. La Commission présentera, dans les semaines à venir, de nouvelles propositions concernant l'utilisation du solde des crédits initialement destinés à l'ECHA, sous la forme d'un projet de budget rectificatif et/ou d'un virement «autorité budgétaire».

## **II. RENFORCEMENT**

### **II.1**

#### **a) Rubrique**

##### **02 02 04 - Autorité bancaire européenne (ABE)**

#### **b) Données chiffrées à la date du 13/09/2018**

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	14 459 404,00	14 459 404,00
2 Virements	0,00	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	14 459 404,00	14 459 404,00
4 Crédits déjà utilisés	14 459 404,00	14 459 404,00
<b>5 Crédits disponibles (3-4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>6 Renforcement demandé</b>	<b>1 065 600,00</b>	<b>1 065 600,00</b>
<b>7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)</b>	<b>1 065 600,00</b>	<b>1 065 600,00</b>
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1)	7,37 %	7,37 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

#### **c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)**

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1 Crédits disponibles en début d'année	1 601 491,56	1 601 491,56
2 Crédits disponibles à la date du 13/09/2018	0,00	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00 %	100,00 %

#### **d) Justification détaillée du virement**

Le 29 mars 2017, le Royaume-Uni a notifié au Conseil européen son intention de quitter l'Union, conformément à l'article 50 du traité sur l'Union européenne. Le 20 novembre 2017, les 27 États membres restants, en marge de la session du Conseil des affaires générales (article 50), ont choisi la ville de Paris, en France, comme nouveau siège de l'Autorité bancaire européenne.

Compte tenu des incertitudes qui prévalaient quant au futur siège de l'ABE et aux coûts liés au changement d'implantation de celle-ci, le budget de l'UE pour 2018, tel qu'adopté le 30 novembre 2017, ne prévoyait pas encore de dotations particulières pour couvrir ces coûts en 2018.

Depuis lors, l'ABE a obtenu l'accord du Parlement et du Conseil pour son projet de construction, conformément à l'article 88 de son règlement financier. Parallèlement à cela, elle a évalué plus précisément les coûts liés au changement d'implantation à financer dès 2018, en tenant compte des incitations financières accordées par la France en tant que futur pays hôte de l'ABE.

Les coûts liés au changement d'implantation en 2018, ventilés dans le tableau ci-dessous, représentent un total de 2 664 000 EUR en crédits d'engagement et de paiement, à financer selon la clé de répartition 40/60 habituellement applicable à la contribution du budget de l'UE (40 %) et au financement à charge des autorités nationales de surveillance (60 %).

<b>TYPE DE COÛTS</b>	<b>BUDGET</b>
Coûts informatiques (déménagement du centre de données et nouveaux équipements)	1 143 000 €
Mobilier	384 000 €
Services professionnels pour le choix et l'aménagement des bureaux	375 000 €
Personnel intérimaire	551 000 €
Missions	114 000 €
Services juridiques	97 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 664 000 €</b>

Une approbation rapide de ce virement permettrait à l'ABE de prendre les mesures nécessaires afin d'être véritablement opérationnelle dès le premier jour de son implantation à Paris.